

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ROUMANIE</u>
2. Organisme responsable: Institut roumain de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Textiles
5. Intitulé: Tissus. Détermination de la masse des fils de chaîne et de trame par unité de surface dans un tissu.
6. Teneur: Les méthodes de détermination de la masse des fils de chaîne et de trame par unité de surface d'un tissu ayant comme but la reproduction des tissus sur la base des éléments de l'armure ou dans le but de trouver les défauts du tissu
7. Objectif et justification: Conformité avec la Norme internationale ISO 7211/6-84
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er mai 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er mars 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: